



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

dons faits par les particuliers

Question écrite n° 121011

Texte de la question

Mme Paulette Guinchard souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les préoccupations des gestionnaires des structures de diffusion du spectacle vivant et notamment des festivals locaux concernant les dons des particuliers. En effet, ces organismes ne peuvent ouvrir droit à réduction d'impôt pour les dons des particuliers que lorsqu'ils sont considérés comme non concurrentiels et donc non lucratifs et ne sont pas assujettis aux impôts et taxes commerciaux. Or le soutien des personnes physiques par des cotisations et des dons de faibles montants est vital pour le fonctionnement de ces structures. C'est pourquoi elle lui demande de bien vouloir changer ces dispositions afin de contribuer à la promotion des activités culturelles.

Données clés

Auteur : [Mme Paulette Guinchard](#)

Circonscription : Doubs (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 121011

Rubrique : Impôt sur le revenu

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 mars 2007, page 2808